

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 26 janvier 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227655004

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites) et solutions numériques (applicatives et transactionnelles), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 8 190 868,44 \$, taxes incluses (contrat: 7 122 494,30 \$ + variation de quantité : 1 068 374,14 \$) - Appel d'offres public 22-19517 - (3 soumissionnaires).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227655004

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites) et solutions numériques (applicatives et transactionnelles), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 8 190 868,44 \$, taxes incluses (contrat: 7 122 494,30 \$ + variation de quantité : 1 068 374,14 \$) - Appel d'offres public 22-19517 - (3 soumissionnaires).

À sa séance du 21 décembre 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 11 janvier 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les ressources du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la prestation de services en matière de développement de solutions web et de solutions numériques. Comme l'ont expliqué les responsables, cette prestation permettra à la Ville de réaliser différents projets prévus au PDI 2023-2032.

L'appel d'offres lié à ce dossier décisionnel a été publié le 17 août 2022 et s'est prolongé jusqu'au 29 septembre 2022, à la suite de la publication d'un addenda pour repousser la date de clôture. Parmi les 19 preneurs du cahier des charges, seulement trois soumissions ont été reçues. Les raisons de désistement évoquées sont entre autres des

carnets de commandes complets et l'incapacité d'effectuer le travail dans les délais requis, ce qui témoigne de la forte demande dans ce domaine. Le mode d'adjudication employé dans le présent appel d'offres est le système avec critères et pondérations. L'une des soumissions a été déclarée non conforme, car elle n'a pas atteint la note intérimaire requise de 70%. La firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. a obtenu le plus haut pointage, et ce, même si le prix déposé par Levio conseils inc. était inférieur de 3,90 %. L'écart avec l'estimation est néanmoins de 2,98% en faveur de la Ville.

Les personnes invitées ont ensuite présenté les contrats précédemment obtenus par l'adjudicataire, qui en est à son troisième octroi consécutif. Au cours des dernières années, la Ville accordait une entente-cadre distincte pour la prestation de services de développement de solutions numériques web et une autre pour Prestation de services de solutions numériques. Comme l'a rappelé le Service, ces deux mandats ont été combinés dans le présent contrat. À la lumière de l'analyse des soumissions, la firme a obtenu des notes intérimaires (excluant le prix) largement au-dessus des autres candidats. C'est pourquoi le comité de sélection a recommandé, une fois de plus, de retenir l'offre de services de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.

Au terme de la présentation, les commissaires ont notamment demandé des clarifications sur les critères et sur le pointage des firmes. La Commission a aussi interrogé le Service sur l'état de nos systèmes informatiques et sur les montants globaux déboursés par la Ville pour les mettre à niveau. Il serait intéressant, d'après les membres, d'avoir une vue d'ensemble pour savoir quels sont nos objectifs et où nous en sommes.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE227655004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.